



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
PPCMOI 2017-90016 et le RÈGLEMENT NUMÉRO 586-18

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville :

QUE ce Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018 le PPCMOI et règlement suivants :

PPCMOI - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PP2017-90016)

586-18 - Règlement numéro 586-18 modifiant la grille de spécifications C-107 faisant partie du Règlement de zonage (352) de manière à remplacer la note 1 prévue à l'usage H-4 « Multifamiliale I » par un « X »

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Ledit règlement et le PPCMOI entreront en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Me Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 26^e jour de mars 2018, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 26^e JOUR DE MARS 2018

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA